Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Mutation
Date de publication: SHAB - 27.08.2019
Numéro de publication: HR02-1004703558
Canton: VD

Entité de publication:
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Droople SA, Mont-sur-Rolle

Droople SA
[en] Droople Ltd
Jusqu'ici
Droople Sàrl
[en] Droople Llc
Chemin des Jardins 3
1185 Mont-sur-Rolle
Jusqu'ici
Avenue Général-Guisan 64
1009 Pully
IDE: CHE409127471
Forme juridique: Société anonyme
Jusqu'ici: Société à responsabilité limitée (SARL)
Siège: Mont-sur-Rolle
Jusqu'ici: Pully

Droople Sàrl, à Pully, CHE-409.127.471 (FOSC du 02.05.2018, p. 0/4207665). Augmentation du capital social. Nouveau capital social: CHF 55'000, divisé en 550 parts sociales de CHF 100, détenues par Bouzerda Ramzi. Bouzerda Ramzi est nommé gérant président avec signature individuelle. Transformation: la société à responsabilité limitée est transformée en société anonyme, dont le capital-actions est fixé à CHF 100'000, libéré à hauteur de CHF 55'000, conformément au projet de transformation du 31 juillet 2019 et bilan au 31 juillet 2019, présentant des actifs de CHF 244'505.61 et des passifs envers les tiers de CHF 187'607.10, soit un actif net de CHF 56'898.51, contre attribution aux associés de 1'000 actions de CHF 100. Nouvelle forme de droit: société anonyme. Statuts modifiés le 31 juillet 2019. Nouvelle raison de commerce: Droople SA (Droople Ltd). Siège transféré à Mont-sur-Rolle. Nouvelle adresse: Chemin des Jardins 3, 1185 Mont-sur-Rolle. Capital-actions: CHF 100'000, libéré à concurrence de CHF 55'000, divisé en 1'000 actions nominatives de CHF 100, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. La clause statutaire relative à l'obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption est radiée. Communications aux actionnaires: par écrit (lettre recommandée, téléfax ou courrier électronique). Bouzerda Ramzi, qui n'est plus associé-gérant, et Rahm Xavier Romain, qui n'est plus gérant, sont nommés administrateurs.

Précédente publication dans la FOSC:
Date de la publication dans la FOSC : 02.05.2018
Numéro de l'édition de la FOSC : 84
La mutation de l'entité juridique mentionnée a été effectuée dans le registre du commerce.
Publication selon les art. 9 et 35 ORC.
Registre journalier no 15142 du 22.08.2019
Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Vaud